

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 novembre 2012 à 18h30, salle Marie Jaëll

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 21 novembre 2012.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, BODOT Didier, KLIEWER Annette, FISCHER Weronika, KELLER Martial, KELLER Hervé, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie, BERTRAND Pierre, BRUNNER Marguerite, SCHWEINBERG Dominique, KANY Roland, PFEFFER Denise

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme HABERMACHER Nicole
M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. SCHWARTZ Norbert
M. PERRIN Ambroise qui a donné procuration à M. IFFRIG Bertrand
M. KANY Nicolas qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis
M. MEYER Claude qui a donné procuration à M. BERTRAND Pierre

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Mme Nicole HABERMACHER, Adjointe au Maire, est désignée comme secrétaire et Mme Claudine SUTTER, secrétaire adjointe.

Délibérations transmises à la Préfecture le 29/11/2012 et publiées par affichage le 30/11/2012.

M. le Maire passe ensuite à l'ORDRE DU JOUR (le point 2 est complété suite à la commission d'appel d'offres)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012
2. MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS
3. ATTRIBUTION DES CONTRATS D'ACHAT DE SERVICES FORESTIERS
4. CONVENTION RELATIVE AU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE WISSEMBOURG
5. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 5.1. TENNIS CLUB ALTENSTADT
 - 5.2. SPORT TWIRL DE WISSEMBOURG
 - 5.3. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ST JEAN-OHLEYER - CLASSE DE DECOUVERTE A MAYENCE
6. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
7. INDEMNITÉS DE CONSEIL AU TRÉSORIER
8. CLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PRIVÉ DANS LE DOMAINE PUBLIC
9. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG
10. CONCESSION EN FORÊT COMMUNALE / SYNDICAT DES EAUX DE RIESELTZ
11. ACQUISITION TERRAIN - SECTEUR STEINBAECHEL
12. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
13. ECOLE DE MUSIQUE - MODIFICATIONS DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
14. CREATION DE POSTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

15. CHARTE D'ENGAGEMENT PLAN CLIMAT AVEC L'ADEAN

16. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 20 novembre 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 31 août 2012,

Vu l'avis consultatif émis par la commission d'appel d'offres le 26 novembre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec six abstentions (MM. BERTRAND, SCHWEINBERG, KANY, Mmes BRUNNER et PFEFFER et par procuration M. MEYER) et 23 voix pour d'autoriser M. le Maire à signer les marchés pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 dans les conditions suivantes et à solliciter toutes subventions auxquelles la Ville peut prétendre :

N° lot	Dénomination du lot	Montant estimé en € HT	Attributaire	Montant en € HT
01	Déconstruction gros œuvre	55 649,70	W&T CONSTRUCTION 1B rue Buhl 67470 NIEDERROEDERN	34 750,05
02	Métallerie Serrurerie	30 670,00	A déclarer sans suite	Sans suite
03	Ascenseur	25 752,00	SCHINDLER Agence de Strasbourg 3 rue du Fort 67119 GEISPOLSHHEIM	21 900,00
04	Céramique	5 511,70	BERNECKER 2 rue des Savetiers 67510 LEMBACH	4 689,53
05	Menuiseries intérieures	15 270,00	SARL BERTRAND 48 rue de la Walck 67350 UBERACH	16 709,00
06	Plâtrerie & cloisons	37 441,35	RUCH Parc des Forges 11 rue Jacob Netter 67200 STRASBOURG	35 863,65

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

07	Chauffage	13 500,00	KOLB et fils 38 allée des Peupliers 67160 WISSEMBOURG	11 775,00
08	Plomberie Sanitaire	5 525,21	KOLB & fils 38 allée des Peupliers 67160 WISSEMBOURG	4 310,00
09	Électricité et ventilation	49 210,00	HAUSWIRTH 3 rue des Mineurs 67250 OBERKUZENHAUSEN	41 476,00
10	Revêtements de sol	11 899,88	SOCOBRI 2 route Nationale 67700 OTTERSWILLER	10 978,95
11	Parquet	3 284,70	PFISTER Fabien 14 A route des Vosges 67160 WISSEMBOURG	2 763,90
12	Peintures et revêtements muraux	11 632,90	HEINRICH SCHMID 8 rue de la Sandlach ZA de la Sandlach 67500 HAGUENAU	16 254,27
13	Cuisine	12 252,77	ROTT CUISINES 2 route de Strasbourg 67160 WISSEMBOURG	11 764,46

3. ATTRIBUTION DES CONTRATS D'ACHAT DE SERVICES FORESTIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer les contrats d'achat de services forestiers avec les prestataires suivants :

- Travaux forestiers SENO Franck - attributaire du lot 01 - Triages la Hardt et Schleithal
le montant estimé du lot s'établit à 36 049,15 euros HT

- LANTZ Olivier débardage- attributaire du lot 02 - Triages Weiler et Climbach
le montant estimé du lot s'établit à 57 870,71 euros HT

- Débardage SCHWITZGEBEL Albert - attributaire du lot 03 - Triages la Hardt et Schleithal
le montant estimé du lot s'établit à 65 326,65 euros HT.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

4. CONVENTION RELATIVE AU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE WISSEMBOURG

Il s'agit d'une convention conclue entre le Préfet du Bas-Rhin agissant au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions et le Maire de la commune de WISSEMBOURG.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

Elle a pour objet de définir les conditions de mise en oeuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de WISSEMBOURG. La convention comporte les engagements propres à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, au Préfet et au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec une voix contre (M. PERRIN par procuration), une abstention (M. IFFRIG) et vingt sept voix pour d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

5. DEMANDES DE SUBVENTION

5.1. TENNIS CLUB ALTENSTADT

Dans le cadre de l'organisation du tournoi du Tennis Club d'Altenstadt qui a eu lieu du 13 au 31 août 2012, l'association sollicite le versement d'une subvention de 1 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2012.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 000 € au Tennis Club d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

5.2. SPORT TWIRL DE WISSEMBOURG

L'association du Sport Twirl de Wissembourg a affiché de très bons résultats pour la saison 2011/2012. En effet, plusieurs athlètes ont participé aux différentes phases finales des championnats de France :

- la soliste cadette Justine ARTHUR est allée jusqu'en demi-finale des championnats de France Nationale 1 à Roanne les 12 et 13 mai 2012
- la soliste benjamine Perrine ARTHUR a été sélectionnée pour :
 - la demi-finale du championnat de France Nationale 1 à Roanne les 12 et 13 mai 2012, décrochant la première place
 - la finale du championnat de France Nationale 1 à Villebon sur Yvette (Région Parisienne) les 2 et 3 juin 2012 terminant 4^e de France dans sa catégorie
- l'ensemble des athlètes ont également participé à un critérium (Challenge Valette) à LIVERDUN (Moselle) le 8 mai 2012.

Dans le cadre de ces déplacements hors REGION ALSACE, l'association a dépensé 1 360 € pour la location des minibus. A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2012.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 680 € représentant 50 % du montant des frais de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

location des minibus à l'association du Sport Twirl de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

5.3. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ST JEAN-OHLEYER - CLASSE DE DECOUVERTE A MAYENCE

La classe de CM2 monolingue de l'école St Jean-Ohleyer (22 élèves) a participé à une classe de découverte du 11 au 13 avril 2012 à Mayence.

Coût de la sortie + transport ≈ 134 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean-Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la Ville.

Il est proposé le versement d'une subvention de 330 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2012.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 330 € à la coopérative scolaire de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

6. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte des créances irrécouvrables suivantes :

BUDGET VILLE

TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET VILLE	5 749,03 €
---	-------------------

Les crédits sont prévus à l'article 6541 fonction 01 du budget de l'exercice 2012.

PS : Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

BUDGET EAU

TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET EAU	12 169,23 €
---	--------------------

Les crédits étant insuffisants à l'article 6541 du budget primitif eau, le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

Compte	N° Compte	Intitulé	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement	6541	Créances admises en non valeur	8 000 €	+ 5 000 €	13 000 €
Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	10 000 €	- 5 000 €	5 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1.

PS : Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

BUDGET ASSAINISSEMENT

TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET ASSAINISSEMENT	4 146,73 €
--	-------------------

Les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget assainissement 2012.

PS : Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

7. INDEMNITÉS DE CONSEIL AU TRÉSORIER

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de conseil allouées au trésorier,

En contrepartie des prestations de conseil assurées par le trésorier, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (M. FISCHER ne participe pas au vote)**

- d'accorder cette indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- d'accepter le calcul de cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité

Les crédits seront prévus à l'article 6225 fonction 020 du budget de l'exercice concerné.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

8. CLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PRIVÉ DANS LE DOMAINE PUBLIC

Vu le code de la voirie routière et, notamment ses articles L.141-1 à L.141-3 inclus relatifs à la voirie communale et son article L. 141-8 pour les dépenses d'entretien,

Considérant que la Ville de Wissembourg a acquis le monument "La Tour Porche" sis au Geisberg,

Considérant que la parcelle a fait l'objet d'un procès verbal d'arpentage, en vue de classer la partie située à l'avant de la Tour Porche dans le domaine public en tant que voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée sous Section 7D n° (2)/700 - Rue du Château avec 2,42 ares
- M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

9. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Vu le projet de compromis de constitution d'une servitude de passage de câbles en vue d'installer un poste de transformation, établi par Electricité de Strasbourg,

Vu le plan matérialisant la servitude,

Considérant que pour installer un poste de transformation par Electricité de Strasbourg, il est nécessaire de constituer une servitude de passage des câbles ayant vocation à grever la parcelle cadastrée sous Section 18 n° 389/080 - Am Muehlberg avec 15,25 ares (près de la Rue de la Walck), appartenant à la Ville de Wissembourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la constitution d'une servitude de passage dans les conditions suivantes :
 - La Ville de Wissembourg, propriétaire du fonds servant cadastré sous Section 18 n° 389/080 concède à Electricité de Strasbourg, propriétaire du fonds dominant sis à Geispolsheim cadastré sous Section 26 n° 210/3 ; 110/3 ; 111/3 et 290/3, une servitude de passage de câbles souterrains,
 - Electricité de Strasbourg remettra en état la parcelle après les travaux.
 - L'indemnité forfaitaire et définitive pour la constitution de cette servitude est fixée à la somme de 1 euro.
 - Les frais de constitution d'acte seront à la charge de l'ES.
- M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution d'une servitude.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

10. CONCESSION EN FORÊT COMMUNALE / SYNDICAT DES EAUX DE RIESELTZ

Vu le courrier de l'Office National des Forêts du 13 septembre 2012,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Riedseltz a sollicité une concession pour occuper la parcelle n° 69 dans le cadre de la protection du périmètre immédiat d'un captage de source en forêt communale de Wissembourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer ladite concession pour une durée de 9 ans et moyennant le paiement d'une indemnité globale et annuelle de € 100,00 par le Syndicat des Eaux.

La convention sera établie par les services de l'Office National des Forêts via un acte administratif.

11. ACQUISITION TERRAIN - SECTEUR STEINBAECHEL

Vu l'engagement pour vendre signé par Madame Karine SAEMANN, gérante de la Sàrl WTS Immobilier, avec siège social à 67171 Brumath, 33, Rue de la Division Leclerc,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- l'acquisition par la Ville de la parcelle sise dans le périmètre du Steinbaechel, appartenant à la Sàrl WTS Immobilier et portant la désignation cadastrale suivante :

Section 17 n° 35 - Lieudit "Steinbachhohl" avec **19 a 48 ca**

moyennant le prix de **€ 22.652,00** (toutes indemnités comprises).

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente cession.

12. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances,
Vu le Code de la Sécurité Sociale,
Vu le Code de la Mutualité,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27/09/2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS,

Vu l'avis du CTP en date du 14 novembre 2012,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

1) **D'ADHERER** à compter du 1^{er} janvier 2013 à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- **SANTÉ** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité,
- **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès,

2) **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A) LE RISQUE SANTE

- a) Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- b) Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 20 € par mois
La participation forfaitaire sera modulée comme suit :
 - Selon la composition familiale : * pour le conjoint assuré : 5 €
 - * par enfant assuré : 3 €

B) LE RISQUE PREVOYANCE

- a) Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- b) Les garanties souscrites sont les suivantes :
UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :
 - L'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
 - L'invalidité (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
 - Le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation)
- c) L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :
Traitement de base indiciaire, nouvelle bonification indiciaire et régime indemnitaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

- d) Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 10 € par mois.

3) DE PRENDRE ACTE

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
 - 0,04 % pour la convention de participation en santé
 - 0,02 % pour la convention de participation en prévoyance
- que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

4) **D'AUTORISER M. le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

13. ECOLE DE MUSIQUE - MODIFICATIONS DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Compte tenu des effectifs réels, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'ajuster les postes des professeurs de musique comme suit :

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème classe (DAMBACHER Ro)	trombone	3,75	463	405	3,25	463	405
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème classe (PIBRE Ja)	batterie	2,5	463	405	2	463	405
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème classe (FRETTO-WOLF Ma)	accordéon	1	350	327	2	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème classe (HAVARD An)	chant	8,5	350	327	8	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème classe (BOURGHELLE JP)	Formation musicale	11,5	350	327	12	350	327

*DHS = durée hebdomadaire de service / IB = indice brut / IM = indice majoré

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

14. CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet, IB 297 – IB 388.

Ce poste est créé suite au départ à la retraite d'un agent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15. CHARTE D'ENGAGEMENT PLAN CLIMAT AVEC L'ADEAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la "charte climat" dans le cadre du plan climat d'Alsace du Nord. Mme Virginie FORMOSA, chargée de mission plan climat, a présenté ce dispositif. La Ville de Wissembourg s'engage à mener les actions désignées ci-dessous pour réduire les émissions à effet de serre et les consommations énergétiques émanant de son patrimoine.

- Ecole Leszczynska (remplacement des fenêtres)
- Hôtel de Ville (réaménagement)

Cette démarche nécessitera un suivi des consommations avec un comparatif de celles-ci avant travaux.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que la municipalité a déjà engagé des actions dans les domaines tels que l'éclairage public (mise en place de système de réduction d'intensité, utilisation de leds...) ou la gestion de l'eau potable en optimisant le taux de rendement, ou encore la gestion durable des espaces verts (0 phytosanitaires – hormis le cimetière).

Le PLU en vigueur a également intégré la démarche (réduction des futures zones constructibles).

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à signer la charte d'engagement et tous les documents nécessaires à cet effet.

*****Informations*****

16. DIVERS

- **Conseil Municipal** : prochaine date à retenir : 18 décembre 2012 (salle Marie Jaëll)

- **Prochaines manifestations**

Auditions de l'école de musique (clarinettes)

Jeudi 29 novembre à 18h - La Nef

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

Accès libre

Théâtre : Le K

Jeudi 29 novembre à 20h30 - La Nef

Programmation : Association du Relais Culturel

15 € / 12 € / 5,50 €

Lancement des festivités de Noël

Vendredi 30 novembre à 17h30 - Place de la République

Programme complet à consulter sur le site internet

Concert organisé par l'association Noëlange

Samedi 1^{er} décembre à 20h - Eglise d'Altenstadt

Auditions de l'école de musique (clarinettes)

Jeudi 6 décembre à 18h - La Nef - Accès libre

Ciné-regards : « Il était une fois en Anatolie »

Jeudi 6 décembre à 20h - La Nef

6 € / 4,50 €

Soirée Téléthon

Vendredi 7 décembre - 19h30 – organisé par l'Intersociété d'Altenstadt

Humour/mimes : Habbe et Meik

Vendredi 7 décembre à 20h30 - La Nef

Programmation : Association du Relais Culturel

15 € / 12 € / 5,50 €

Concert orgue et chant

Dimanche 9 décembre à 15h – Eglise Sts Pierre et Paul

Concert de Noël par l'orchestre de chambre de Sélestat

Dimanche 9 décembre à 17h – Eglise St Jean

Marché des 4 temps - Mercredi 12 décembre

Cinéma - La Nef

Mercredi 12 décembre

16h : Sammy 2

20h : Camille redouble

5,50 € / 4 €

Concert de musique baroque par l'orchestre symphonique de l'école de musique

Samedi 15 décembre à 20 h – Eglise St Jean

Auditions de l'école de musique (orchestre junior)

Jeudi 20 décembre à 18h - La Nef

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2012

Accès libre

Séance de dédicaces avec Huguette Dreikaus et Jack Meyer

Jeudi 21 décembre à 20h - La Nef - médiathèque

Accès libre

Cinéma

Samedi 22 décembre - La Nef

14h30 : Mission Noël, les aventures de la famille Noël

5,50 € / 4 €

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h35.